Statement on projectspecific industry support for research

The following statement was adopted in 1997 to address the issue of conflicts of interest related to industry support for research.

Authors

Scientists have an ethical obligation to submit creditable research results for publication. Moreover, as the persons directly responsible for their work, scientists should not enter into agreements that interfere with their control over the decision to publish the papers they write.

When they submit a manuscript, whether an article or a letter, authors are responsible for recognizing and disclosing financial and other conflicts of interest that might bias their work. They should acknowledge in the manuscript all financial support for their work and other financial or personal connections to the work.

Editors and staff

Editors who make final decisions about manuscripts should have no personal financial involvement in any of the issues they might judge. Other members of the editorial staff, if they participate in editorial decisions, should provide editors with a current description of their financial interests (as they might relate to editorial judgements) and disqualify themselves from any decisions where they have a conflict of interest. Published articles and letters should include a description of all financial support and any conflict of interest that, in the editors' judgement, readers should know about. Editorial staff should not use the information gained through working with manuscripts for private gain.

Editors should require authors to describe the role of outside sources of project support, if any, in study design; in the collection, analysis and interpretation of data; and in the writing of the report. If the supporting source had no such involvement, the authors should so state. Because the biases potentially introduced by the direct involvement of supporting agencies in research are analogous to methodological biases of other sorts (e.g., study design, statistical and psychological factors), the type and degree of involvement of the supporting agency should be de-

Énoncé sur l'appui accordé par l'industrie à des projets de recherche

L'énoncé suivant adopté en 1997 porte sur les conflits d'intérêts liés à l'appui que l'industrie accorde à la recherche.

Auteurs

Les scientifiques sont tenus par l'éthique de présenter des résultats de recherche honorables pour publication. De plus, comme ce sont eux qui sont responsables directement de leur travail, les scientifiques ne devraient pas conclure d'ententes qui nuisent au contrôle qu'ils ont de la décision de publier leur communication.

Lorsqu'ils présentent un manuscrit, qu'il s'agisse d'un article ou d'une lettre, les auteurs doivent reconnaître et divulguer les conflits d'intérêts financiers et autres qui pourraient biaiser leurs travaux. Ils devraient reconnaître dans le manuscrit tout appui financier accordé à leurs travaux et tout autre lien financier ou personnel avec les travaux en question.

Rédacteurs et personnel

Les rédacteurs qui prennent les décisions finales sur les manuscrits ne devraient avoir aucun intérêt financier personnel dans aucune des questions sur lesquelles ils pourraient être appelés à se prononcer. S'ils participent à des décisions de nature rédactionnelle, les autres membres du personnel de rédaction devraient communiquer aux rédacteurs une description à jour de leurs intérêts financiers (qui pourraient être liés à des décisions d'ordre rédactionnel) et se retirer de toute décision qui peut donner lieu à un conflit d'intérêts. Les articles et les lettres publiés devraient comprendre une description de toute l'aide financière et de tout conflit d'intérêts dont les lecteurs devraient être au courant, de l'avis des rédacteurs. Les membres du personnel de rédaction ne devraient pas tirer un avantage personnel de l'information contenue dans des manuscrits.

Les rédacteurs devront obliger les auteurs à décrire le rôle des sources extérieures de tout appui, s'il en est, qui a été accordé pour la conception de l'étude, la collecte, l'analyse et l'interprétation des données, ainsi que la rédaction du rapport. Si la source de l'appui n'a eu aucune inter-



scribed in the Methods section. Editors should also require disclosure of whether or not the supporting agency controlled or influenced the decision to submit the final manuscript for publication.

International Committee of Medical Journal Editors*

Adopted as policy May 7, 1997.

This document is not covered by copyright. It may be copied and distributed without charge for not-for-profit purposes.

vention de cette nature, les auteurs devraient l'indiquer. Comme les déviations que pourrait entraîner l'intervention directe d'organismes subventionnaires dans la recherche ressemblent à d'autres déviations méthodologiques (conception de l'étude, facteurs statistiques et psychologiques, par exemple), il faut décrire dans la section Méthodes le type et l'importance de l'intervention de l'organisme subventionnaire. Les rédacteurs devraient aussi exiger qu'on indique si l'organisme subventionnaire a exercé un contrôle ou de l'influence sur la décision de présenter le manuscrit final pour publication.

Comité international des rédacteurs de revues médicales*

Politique adoptée le 7 mai 1997.

Ce document n'est pas protégé par le droit d'auteur. On peut le reproduire et le distribuer gratuitement à des fins non lucratives.

*Members (at the time this statement was adopted) / Membres (au moment de l'adoption de la déclaration): Linda Hawes Clever, Western Journal of Medicine; Lois Ann Colaianni, US National Library of Medicine; Frank Davidoff, Annals of Internal Medicine; John Hoey, Canadian Medical Association Journal; Richard Horton, The Lancet; George Lundberg and Richard Glass, Journal of the American Medical Association; Magne Nylenna, Tidsskrift for Den Norske Laegeforening; Richard Smith, British Medical Journal; Robert Utiger, New England Journal of Medicine; Martin VanDer Weyden, The Medical Journal of Australia; and Patricia Woolf, Princeton University.



CMA Publications Catalogue des publications de l'AMC

Books • Publications Membership Services

Livres • Publications Services aux membres

CMA Member Service Centre tel 800 663-7336 or 613 731-8610 x2307 fax 613 731-9102 cmamsc@cma.ca